

# LA DÉFICIENCE VISUELLE

Définition	<p>Atteinte d'un (ou de plusieurs) facteur de la fonction visuelle induisant différentes façons de mal voir, allant jusqu'à la cécité totale.</p> <p>Acuité visuelle (capacité à discriminer en terme de taille) et champ visuel (portion de l'espace que l'œil peut saisir sans mouvement) sont les facteurs les plus courants.</p> <p>Des troubles de l'accommodation, de la vision stéréoscopique, des mouvements oculaires, de la sensibilité aux contrastes et aux couleurs sont susceptibles de provoquer des troubles lors de la pratique physique.</p>
Types de cas rencontrés	<p>Camille : acuité visuelle &lt; 1/20, autonomie dans les déplacements, pas de renversement (risque de surpression dans l'œil).</p> <p>Claude : non-voyante de naissance,</p>
Types d'intégration en EPS	<p>Intégration dans le groupe classe ordinaire.</p> <p>Aide d'une AVS pour certains déplacements sur des lieux de pratique éloignés.</p> <p>Participation aux activités programmées, ou remplacement par des activités du même groupe.</p>
Exemples d'adaptations possibles	<p>Camille : pas de position ou de mouvement en renversement (pas de plongeon, de culbute en natation, de roulade, etc. en gym)</p> <p>Claude : activité d'entretien (course en durée avec partenaire-guide, musculation, lutte au sol, danse dans un espace sécurisé).</p> <p>D'une façon plus générale, le facteur « SÉCURITÉ » doit guider l'enseignant :</p> <p>SÉCURITÉ passive concernant les lieux de pratique et les matériels utilisés (qualité du sol d'un plateau scolaire, obstacles, etc.)</p> <p>SÉCURITÉ active pendant la pratique.</p> <p>L'élève Déficient Visuel devra être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'identifier les dangers potentiels pendant sa pratique,</li> <li>- de vérifier la sécurité passive dans son espace d'évolution,</li> <li>- d'arrêter immédiatement la pratique en cas de danger.</li> </ul>